

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2025

**Centre d'Hébergement
et de Réinsertion Sociale
(CHRS)**

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

**Centre d'Hébergement
et de Réinsertion Sociale
(CHRS)**

BILAN D'ACTIVITÉ

2025

► LE DISPOSITIF CHRS

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) constitue **le premier service de l'association AUVM habilité par l'État en 1984**, avec une capacité initiale de 26 places. Depuis, son développement s'est poursuivi de manière continue et progressive.



En 2014, la capacité d'accueil a été portée à 32 places. En 2017, à la suite de l'évaluation externe, le CHRS a obtenu une habilitation pour l'accueil de 75 places. Il a ensuite signé avec l'État son premier contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en 2019.

En 2020, dans le cadre de ce CPOM, 75 places de CHU ont été transformées en places CHRS, portant ainsi la capacité totale à 150 places. En 2024, le CHRS a été évalué dans le nouveau cadre réglementaire, en amont du renouvellement du CPOM en 2025 pour une durée de cinq ans. Enfin, une évolution majeure est prévue à compter du 1^{er} janvier 2026 : **la transformation de 150 places de Centre d'hébergement d'urgence (CHU) AUVM en places CHRS**, portant le nombre total de personnes accueillies à 300. Cette transformation s'effectue en tenant compte de l'analyse des besoins de notre territoire d'implantation, avec la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne (DRIHL UT 94).

L'accueil en structure CHRS s'inscrit dans le cadre du **dispositif Accueil, hébergement et insertion (AHI)**, proposant aux résidents un hébergement temporaire allié à un accompagnement social global. Il vise à permettre aux personnes accueillies d'accéder à une insertion socio-professionnelle, à l'ouverture et au maintien de leurs droits et à un



parcours de soins, et à favoriser leur accès à un logement autonome et durable.

Le parcours d'insertion vers le logement constitue l'enjeu central du travail quotidien de l'équipe éducative. Il est élaboré en co-construction avec la personne accueillie. La proposition de logement formulée au cours du séjour en CHRS représente, en principe, l'aboutissement de l'objectif initial, contractualisé dès l'admission par la signature du contrat de séjour.

En 2025, le CHRS dispose d'une capacité de 150 résidents, orientés par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) du Val-de-Marne et accueillis de manière inconditionnelle en appartements diffus et en diffus regroupé. Ces personnes, issues de toutes compositions familiales, sont hébergées au sein de 44 logements individuels, répartis sur huit communes du département.



▶ OBJECTIFS ET MISSIONS DU CHRS

Les principales missions du CHRS consistent à assurer l'accueil et l'hébergement de personnes et de familles, quelles que soient leurs compositions, et à favoriser le développement de leur autonomie par la mise en œuvre d'un accompagnement social global individualisé et adapté.

Cet accompagnement vise la resocialisation des personnes accueillies, afin de leur permettre de retrouver les conditions d'exercice de leur citoyenneté. L'objectif principal du dispositif est de favoriser les sorties positives, notamment vers le

logement autonome, à travers un mode d'accueil et d'hébergement préparant progressivement à cette autonomie.

Pour atteindre ces objectifs, l'accompagnement s'appuie sur une pédagogie du « faire avec », adaptée à l'évolution de chaque situation, et mobilise différents champs d'intervention : ouverture et maintien des droits, parcours santé, accompagnement budgétaire, savoir-habiter, insertion professionnelle, parentalité et citoyenneté.

Le développement de la participation des personnes accueillies, la consultation et le renforcement du partenariat de proximité constituent également des axes structurants du dispositif.

TÉMOIGNAGE • Accueil au CHRS

« Depuis mon arrivée au CHRS fin 2025, tout va bien pour moi, vous venez me voir même le week-end pour voir si je vais bien, ma référente m'aide dans mes démarches et vous m'avez aidé à trouver un emploi. »

Monsieur S., personne isolée

▶ L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE DU CHRS

L'équipe du CHRS se compose des professionnels suivants :

- une Directrice de pôle,
- un chef de service,





- un coordinateur social,
- un agent administratif,
- un agent social,
- des référents sociaux diplômés (moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés),
- des agents de service intérieur,
- des surveillants de nuit,
- un agent technique ;
- enfin, des stagiaires qui se forment aux métiers sociaux sont régulièrement accueillis.

L'équipe bénéficie d'une réunion de synthèse hebdomadaire, ainsi que d'une réunion d'équipe trimestrielle concernant l'ensemble des professionnels du service, animée par la Directrice de pôle.

Des groupes d'analyse des pratiques sont organisés une fois par mois, par catégories professionnelles (référents sociaux, coordinateurs, chefs de service) et animés par un prestataire externe spécialisé.

TÉMOIGNAGE • Accueil au CHRS

« Jamais je n'oublierai mon passage à l'AUVM, quand j'avais un problème technique vous interveniez vite, j'ai beaucoup aimé l'appartement, et vous m'avez aidée à rembourser mes dettes pour obtenir un relogement. Ma référente a fait son maximum pour m'aider, un grand merci ! »

Madame J.

Le vendredi matin, en fonction des projets collectifs du service, une réunion est mise en place afin d'organiser et d'évaluer les actions collectives menées.

En 2025, **l'équipe mobile Handipsy**, rattachée à l'hôpital Paul Guiraud, est intervenue à plusieurs reprises en soutien de l'équipe éducative face à des situations complexes (évaluation et/ou temps d'échange).



► L'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT DIFFUS ET DIFFUS REGROUPE

Chaque hébergement est meublé de manière à accueillir, dans des conditions adaptées, des personnes isolées et des familles. Les logements du CHRS sont réfléchis pour répondre aux besoins spécifiques de chaque composition familiale afin de permettre aux résidents de se stabiliser après des parcours souvent marqués par l'hébergement hôtelier, l'errance, les camps et bidonvilles. Les familles reçoivent leur courrier à l'adresse de l'hébergement. Les résidents ont la possibilité de recevoir des visites entre 9h et 21h, afin de maintenir les liens familiaux et amicaux, dans le respect du voisinage.

32 hébergements sont situés en diffus regroupé, dont 26 sur le site de la Ferme Marais à Orly et six au sein de la résidence Victoire à Villeneuve-le-Roi. Les 12 autres appartements en diffus sont situés sur les communes d'Orly, Choisy-le-Roi, Créteil, Thiais et Villeneuve-Saint-Georges.

Les sites de la Ferme Marais et de la résidence Victoire sont équipés de dispositifs de vidéosurveillance et bénéficient d'une présence régulière en soirée et le week-end, assurée par les agents de service intérieur et les surveillants de nuit, afin de garantir la sécurité des locaux et des personnes accueillies.

Les compositions familiales n'étant pas toujours figées au cours de la prise en charge, l'équipe du CHRS adapte son accompagnement ainsi que les conditions d'accueil, afin de répondre au plus près des besoins du public. Un changement d'appartement peut être décidé en concertation avec la famille, dans la limite des possibilités matérielles de la structure.

En 2025, **quatre ménages ont ainsi bénéficié d'un transfert interne** vers des logements plus adaptés à leur situation. Certaines familles ont pu accéder à un logement plus spacieux à la suite d'une naissance, tandis que d'autres ont été orientées vers un logement plus adapté à la suite d'une décohabitation.

MONOGRAPHIE

d'un couple admis au CHRS le 6 octobre 2021

Parcours antérieur et admission au CHRS

Originaire du Nord, le couple s'est installé en région parisienne entre 2020 et 2021 à la suite d'une sollicitation d'aide de la part d'une amie. Après quelques mois de cohabitation marqués par des conflits, il s'est trouvé sans solution d'hébergement. Une période d'errance a précédé une prise en charge par le dispositif d'urgence (115), de mai 2021 à octobre 2021, avec une orientation à l'hôtel.

Le couple a été admis au CHRS de l'AUVM le 6 octobre 2021. À son arrivée, il a été accueilli en hébergement diffus, dans un logement de type 2 situé à Orly. Monsieur, âgé de 59 ans, et Madame, âgée de 54 ans, présentaient une situation de grande vulnérabilité, tant sur le plan social que sanitaire.

L'adaptation de l'accompagnement du CHRS

Dès l'admission, un accompagnement renforcé a été mis en place, comprenant une alternance entre des visites à l'hébergement et des entretiens au bureau, au rythme d'un contact tous les deux jours. Cette modalité intensive a permis une remobilisation progressive du ménage entre l'admission et le 31 décembre 2021. Le travail a notamment porté sur la mise à jour de la situation administrative, ainsi que sur la prise de conscience des difficultés identifiées, en particulier en matière de gestion budgétaire et de refus de soins.

Le couple, et plus particulièrement Monsieur, a rencontré des difficultés importantes à reconnaître l'intérêt du suivi médical et l'urgence de sa situation. Entre 2022 et 2025, l'équipe a constaté une dégradation significative de l'état de santé de Monsieur (perte de mobilité, augmentation des conduites addictives, fragilisation de la santé mentale), marquée par des hospitalisations répétées.

Afin de sécuriser la prise en charge au sein de l'hébergement, un travail de partenariat a été engagé. En lien avec le médecin traitant, un cabinet infirmier est intervenu quotidiennement (soins d'hygiène, observance thérapeutique, soutien

« L'ensemble de l'équipe du CHRS s'est fortement mobilisé pour assurer des passages quotidiens, permettant de veiller à l'état de santé du couple, à sa sécurité, et à la coordination des interventions avec les partenaires médico-sociaux. »

psychologique). Cette intervention a été complétée par l'intervention d'un service d'aide à domicile (aide aux repas, entretien du logement, soutien dans les actes de la vie quotidienne). Par ailleurs, un suivi psychologique a été mobilisé afin de soutenir Madame dans son rôle d'aidante et dans la prise en compte de sa propre santé.

En parallèle, l'ensemble de l'équipe du CHRS s'est fortement mobilisé pour assurer des passages quotidiens, permettant de veiller à l'état de santé du couple, à sa sécurité, et à la coordination des interventions avec les partenaires médico-sociaux.

Mesures de protection et sécurisation du parcours

Malgré cet étayage pluridisciplinaire, plusieurs situations de mise en danger ont été constatées. À la suite d'une nouvelle hospitalisation et d'un travail de coordination avec l'assistante sociale hospitalière, Madame a pris en compte les inquiétudes de l'équipe et a accepté d'engager une démarche de protection juridique. Elle a été accompagnée tout au long de la procédure, qui a abouti à une mesure de curatelle renforcée.

Monsieur, bien qu'ayant donné son accord de principe, ne s'est pas présenté aux convocations, ce qui a conduit à l'annulation de la procédure initiale. Face à la persistance des situations de vulnérabilité, un signalement pour personne vulnérable a été transmis. Le juge a, à l'issue de la procédure, ordonné une mesure de tutelle.

Monographie

Orientation résidentielle et mise en œuvre du projet de sortie

Dans le cadre du projet de relogement, la question du maintien d'un projet de vie commune a été réinterrogée au regard de l'état de santé de Monsieur et en lien avec la mandataire judiciaire. Après de nombreux échanges, le couple a accepté le principe d'une séparation résidentielle, afin de garantir une prise en charge adaptée à chacun.

À la suite de la mise à jour de la demande de logement social, Madame a bénéficié d'une proposition de logement qui a abouti à une attribution : un logement de type 1, via le partenariat entre l'AUVM et le bailleur social Valophis Habitat.

Concernant Monsieur, après de nombreuses candidatures adressées à différentes structures, une réorientation en Ehpad a été validée par le médecin traitant et la mandataire, en lien avec le service de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les démarches ont été menées conjointement par la mandataire et le coordinateur du CHRS, en lien avec Monsieur. Celui-ci a été accompagné lors des étapes de préadmission (entretiens, visite de l'établissement, appropriation des documents internes), puis lors de son admission.

Monsieur a intégré l'Ehpad le 16 octobre 2025. Il bénéficie désormais d'un accompagnement médico-social de proximité, participe aux

« Cette prise en charge globale a contribué à sécuriser le parcours, tant sur le plan physique que psychologique. »

animations proposées et honore régulièrement ses rendez-vous médicaux et paramédicaux. Il maintient également des liens réguliers avec Madame, qui lui rend visite.

Suite à la signature de son bail, prévue début 2026, Madame pourra bénéficier d'un accompagnement en logement (ADL), ainsi que d'un suivi infirmier, en lien avec sa curatrice, afin de sécuriser son installation et de favoriser la continuité de l'accompagnement.

L'adaptation progressive de la prise en charge, l'intensification des interventions et la mobilisation coordonnée de partenaires médico-sociaux ont permis de construire une sortie adaptée, réfléchie avec le couple. Cette prise en charge globale a contribué à sécuriser le parcours, tant sur le plan physique que psychologique.

La durée de l'accompagnement a permis une réelle sortie de l'urgence et la mise en place d'un étayage indispensable, sans lequel la dégradation de l'état de santé du couple aurait été significativement aggravée, notamment par une rupture d'hébergement. ■

Lorsqu'aucune solution interne n'est envisageable à la suite d'une modification de la composition familiale, une demande de réorientation vers un autre CHRS est transmise au SIAO. En 2025, **une demande de réorientation vers une structure d'hébergement adaptée** à une situation de fragilité psychologique a été formulée, avec une orientation en cours de finalisation en fin d'année.

Dans certains cas, le rapprochement d'un logement en diffus vers du diffus regroupé est envisagé, notamment lorsque des besoins accrus sont identifiés en matière de savoir-habiter ou en cas

d'isolement social. En 2025, **une situation a ainsi été transférée vers le site de la Ferme Marais**, permettant de renforcer la présence des professionnels et d'adapter l'accompagnement aux besoins repérés.

► LE PUBLIC ACCUEILLI ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Orientées par le SIAO du Val-de-Marne, les **192 personnes accueillies par le CHRS en 2025** étaient auparavant majoritairement hébergées à l'hôtel ou

par d'autres structures d'hébergement d'urgence. Le public est accueilli de manière inconditionnelle et présente, pour une grande part, **des parcours de vie complexes**, marqués par des ruptures sociales, familiales et professionnelles. On observe également une part croissante de personnes réfugiées ou membres de familles de réfugiés.

En 2025, **90 enfants mineurs** ont été accueillis sur un total de 192 personnes, soit 46,88 % du public accueilli. Les couples ou personnes isolées avec enfants représentent 44 ménages sur 53 ménages hébergés. Les familles monoparentales représentent quant à elles 11 ménages. Les autres situations concernent des personnes isolées, des couples sans enfants et des fratries adultes.

Les personnes accueillies sont pour la majorité en situation administrative régulière ou engagées dans une démarche de régularisation. Au 31 décembre 2025, quatre personnes restaient concernées par une situation administrative en cours de régularisation.

TÉMOIGNAGE • Accueil au CHRS

« Avant d'arriver au CHRS, nous étions à l'hôtel dans de mauvaises conditions. À l'AUM nous avons été accueillis dans un logement vraiment bien, on a appris à payer un loyer, entretenir le logement... Cela nous a tellement aidés ! »

Madame F.



1. UN PUBLIC FRAGILISÉ SUR LE REGISTRE DE LA SANTÉ

En 2025, **36** personnes, adultes et enfants, bénéficiaient d'un suivi médical spécialisé coordonné par le médecin généraliste. **14** disposaient d'un dossier MDPH accepté et **7** avaient une demande en cours de traitement.

L'accompagnement vers le parcours de soins proposé par le CHRS s'articule autour d'une attention particulière au bien-être global des résidents, de l'ouverture et du maintien des droits, ainsi que de **l'orientation vers des professionnels de santé généralistes ou spécialistes**, dans un contexte de forte tension pour l'accès à un médecin traitant.

Pour les enfants, notamment en bas âge, l'orientation vers la Protection maternelle et infantile (PMI) constitue une réponse adaptée et accessible, bien que des délais d'attente de plus en plus importants soient constatés.

Une tendance au **vieillessement du public accueilli** est observée, avec 11 personnes âgées de plus de 50 ans présentes au CHRS en 2025, dont trois âgées de plus de 60 ans, souvent confrontées à une dégradation accélérée de leur état de santé du fait de leur parcours. Cette évolution nécessite une adaptation de l'accompagnement, notamment en matière de droits liés au vieillissement (ouverture de droits à la retraite, allocation personnalisée d'autonomie, demandes d'orientation vers des structures adaptées telles que les résidences autonomie, maisons de retraite ou Ehpad).

En 2025, **une orientation vers un Ehpad** d'un résident dépendant a été réalisée. Une personne bénéficiait d'une mesure de tutelle et deux personnes étaient placées sous curatelle renforcée. Deux demandes de pension de retraite ont également été déposées.



Ce public nécessite parfois une vigilance accrue et des passages réguliers des professionnels, notamment en cas de problématiques aiguës de santé. Les partenariats liés aux situations de vulnérabilité ou de dépendance sont alors mobilisés : équipe mobile santé précarité du SIAO, services de soins infirmiers avec lesquels une convention est en place, services d'aide à domicile, portage de repas, etc. L'insertion professionnelle ne peut être travaillée pour ces situations, qui nécessitent une recherche de solutions d'étayage au quotidien en vue d'une sortie adaptée.

► LES PERMANENCES PSYCHOLOGIQUES

Chaque lundi matin, une permanence psychologique est proposée aux résidents du CHRS sur le site de la Ferme Marais. Assurée par un psychologue de l'équipe mobile EMPPRE, rattachée à l'hôpital Paul Guiraud de Villejuif, cette permanence offre **un soutien de proximité** répondant à des besoins ponctuels ou plus durables des résidents.

Elle constitue également **un appui précieux pour l'équipe éducative**, confrontée à des situations complexes, en permettant une première évaluation et une orientation adaptée. En 2025, plusieurs temps de travail ont été organisés entre l'équipe du CHRS et le psychologue afin de faire un point sur le fonctionnement du dispositif et d'identifier les axes d'amélioration concernant les orientations et le suivi des personnes.

► LE PARTENARIAT SANTÉ AVEC LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ GISÈLE HALIMI D'ORLY

Initié en 2022 et formalisé par la signature d'une convention en 2024, le partenariat entre le Centre municipal de santé (CMS) Gisèle Halimi et le CHRS a connu en 2025 une évolution significative, renforçant la qualité du travail mené en direction de la santé des résidents.

Le changement de direction du CMS a été l'occasion de réaliser un bilan des actions menées et de retravailler les modalités de collaboration afin de proposer **des interventions mieux adaptées au public du CHRS**. Des réunions de préparation et de bilan associant les professionnels des deux structures ont été organisées tout au long de l'année.



Les résidents ont également été associés à la définition des thématiques abordées, notamment à travers les conseils de résidents. Une première intervention, consacrée à la problématique de l'exposition aux écrans chez les enfants, a réuni **25 participants, enfants et adultes**. Des exercices participatifs ont permis de sensibiliser les familles au temps passé devant les écrans et à ses impacts potentiels selon l'âge des enfants. Des outils pédagogiques ont été remis aux familles.

Une seconde intervention, portant sur la thématique « alimentation et santé », initialement prévue en 2025, a dû être reportée à 2026.

2. DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À UN EMPLOI STABLE

L'accès à l'emploi demeure complexe pour une partie du public accueilli, compte tenu d'un niveau de qualification peu élevé et de difficultés de maîtrise de la langue française chez certaines personnes issues de pays non francophones. L'accès à des formations longues et qualifiantes reste par ailleurs limité du fait de la durée de prise en charge au CHRS et du niveau exigé pour y être accepté.

Malgré ces contraintes, l'insertion professionnelle constitue un levier essentiel de l'accès à l'autonomie et au relogement. Face aux difficultés rencontrées pour recruter un conseiller en insertion professionnelle (CIP), initialement prévu dans le projet de recrutement du CHRS, le choix a été fait d'externaliser cet accompagnement spécifique via un prestataire spécialiste de la remobilisation professionnelle.

En 2025, **trois sessions de formation**, d'une durée de trois semaines à temps plein, ont été organisées dans la salle polyvalente de la Ferme Marais à Orly. Chaque session a accueilli jusqu'à dix participants.

Cette formation a permis une remobilisation significative des participants, majoritairement éloignés de l'emploi, à travers un travail approfondi sur l'estime de soi, la communication (présentation de soi, préparation aux entretiens d'embauche), la rédaction de CV et de lettres de motivation, ainsi que le démarchage d'entreprises partenaires du réseau du prestataire.

TÉMOIGNAGE

« Cela m'a permis de trouver un travail. Au début, ce n'était pas facile de venir toute la journée, tous les jours. J'ai appris à me présenter lors des entretiens, à mettre en valeur mon CV, à parler de mes compétences et à être plus à l'aise pour gérer le stress. Cela a été une véritable aide dans ma recherche d'emploi. » Madame S.

Dans l'année, ces trois sessions ont permis à quatre personnes d'accéder à un CDI, quatre à un CDD ou une mission d'intérim, et quatre à une formation qualifiante. Ces résultats prouvent que la complémentarité de l'expertise du prestataire et de notre équipe fonctionne.

► RENCONTRE DE TRAVAIL AVEC LA MISSION LOCALE D'ORLY

La collaboration avec la Mission locale d'Orly est incontournable dans l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans, notamment ceux sortis du système scolaire sans qualification ou en questionnement quant à leur projet professionnel. En 2025, **sept jeunes** accueillis avec leurs familles au CHRS ont été inscrits et accompagnés par la Mission locale d'Orly.

Depuis 2024, **des rencontres régulières** sont organisées entre les équipes afin de favoriser les échanges directs, le partage de situations individuelles et l'actualisation des informations relatives aux droits et aux nouveaux dispositifs en matière d'insertion professionnelle des jeunes.

Pour les situations les plus complexes, marquées par des difficultés d'adhésion à l'accompagnement, **un travail conjoint** est mené avec la Mission locale pour le volet insertion professionnelle et avec le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) pour le volet logement, afin d'identifier des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque situation.

► RENCONTRE EMPLOI AVEC UN SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Le service d'aide à domicile d'une agence de Thiais est intervenu le 4 juillet 2025 au sein du CHRS dans le cadre de l'accompagnement d'un résident pour le maintien dans l'hébergement, notamment à travers une aide aux gestes du quotidien, à l'entretien du logement et à la prise des repas.



À la suite de plusieurs échanges entre les responsables de nos deux équipes, il a été identifié que le secteur de l'aide à domicile, actuellement en tension, offre **des opportunités de recrutement** accessibles sans qualification préalable, sous réserve de profils adaptés. L'objectif de cette collaboration était de faire connaître ces métiers aux résidents du CHRS et de leur permettre, le cas échéant, de candidater directement auprès de la structure.

Une réunion d'information a ainsi été organisée et a permis aux huit résidentes présentes de découvrir cette agence, les missions proposées dans le cadre de l'insertion professionnelle en lien avec France Travail, ainsi que les différentes fonctions (aide-ménagère, auxiliaire de vie) et leurs exigences en matière de missions, de planning, d'immersion et de formation.

Les résidentes ont pu échanger avec les intervenantes en présentant leur parcours personnel et professionnel, obtenir des informations concrètes sur les réalités du métier et engager une réflexion sur leur projet professionnel. Les coordonnées de l'agence leur ont été transmises afin de faciliter le dépôt de candidatures.

À l'issue de cette rencontre, **trois candidates ont été reçues en entretien d'embauche**, sans validation finale. Toutefois, cette démarche a permis aux résidentes concernées de se confronter aux exigences du marché de l'emploi dans le secteur de l'aide à la personne.

En fin d'année 2025, **une résidente en reconversion professionnelle a été recrutée** en tant qu'aide à domicile, dans un premier temps à temps partiel, puis en CDI à temps plein. L'accès à cet emploi a également permis à cette famille d'accéder à un logement en intermédiation locative dans le cadre du dispositif Solibail.

► L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Au fil des années, l'équipe du CHRS a développé **un réseau solide d'acteurs de l'insertion professionnelle**. Le service reçoit régulièrement les offres d'emploi actualisées du territoire Grand Orly-Seine-Bièvre et entretient des liens étroits avec les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Certaines entreprises d'insertion et chantiers d'insertion apparaissent particulièrement adaptés à une partie du public accueilli, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès à un premier emploi en France ou confrontées à une période de chômage prolongée à la suite de ruptures de parcours. Les référents sociaux peuvent ainsi solliciter directement ces partenaires afin d'orienter les résidents en cohérence avec leur projet personnel.

En 2025, **29 candidatures ont été transmises** via la Plateforme de l'Inclusion. Au total, **dix personnes**

hébergées au CHRS ont été recrutées dans le cadre de dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Quelques données chiffrées illustrent l'évolution de l'insertion professionnelle en 2025 : le nombre de personnes bénéficiant de revenus issus du travail est passé de **34** au 1^{er} janvier 2025 à **43** au 31 décembre 2025 ; le nombre de personnes en CDI est passé de **15** au 1^{er} janvier 2025 à **21** au 31 décembre 2025.

3. DES DURÉES DE PRISE EN CHARGE SUPÉRIEURES À 24 MOIS

La durée de prise en charge constitue un indicateur fondamental au sein du CHRS. Il apparaît que lorsque la durée de séjour dépasse 36 mois, l'accès au relogement devient plus complexe et l'accompagnement social global plus difficile à maintenir dans la durée. Pour ces situations, un endettement souvent ancien vient fragiliser davantage les parcours, générant parfois une perte de confiance et des tensions dans la relation avec l'équipe.

Malgré ces difficultés, l'équipe éducative a poursuivi en 2025 un travail d'adaptation afin de **prévenir toute dégradation des situations les plus anciennes**. Plusieurs leviers ont été mobilisés : mise en place de binômes de référents, changements de référence, accompagnements individualisés au sein

des ménages, travail autour de la décohabitation, accompagnement spécifique des jeunes majeurs et sollicitation des partenariats adaptés.

Ce travail a porté ses fruits, puisque, à l'exception d'une situation, l'accompagnement social co-construit a pu se poursuivre pour l'ensemble des familles concernées, avec une amélioration notable des situations pour la grande majorité des ménages.

Concernant **l'accompagnement budgétaire**, les outils mobilisés par le service (échéanciers, relances orales et écrites, convocations, orientation vers un organisme spécialisé) ont permis de stabiliser globalement le niveau d'endettement lié à la participation financière. En 2025, l'écart entre les participations demandées et encaissées a significativement diminué par rapport aux années précédentes. Seules trois familles présentaient une dette de participation supérieure à 331 euros, la plus élevée atteignant 541 euros, (hors dettes antérieures à 2025).

En 2025, parmi les situations présentes depuis **plus de 36 mois**, trois familles, représentant 16 personnes, ont signé un bail direct. Trois décohabitations ont également eu lieu, dont deux ont abouti à la signature d'un bail direct et une à une réorientation vers une structure spécialisée. Par ailleurs, un ménage a accédé à une intermédiation locative et une personne seule a été acceptée en Commission d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements (Caleol), avec une signature de bail prévue début 2026.

TÉMOIGNAGE • Accompagnement social

« À ce jour, tout se déroule très bien. L'accompagnement mis en place est de qualité, structuré et bienveillant. Nous nous sentons réellement soutenus et écoutés dans nos démarches, ce qui est très appréciable et rassurant. Les échanges sont clairs, le suivi est sérieux et l'aide apportée répond à nos besoins. Nous tenions donc à souligner le bon déroulement de cet accompagnement et à exprimer notre reconnaissance pour le travail réalisé ainsi que pour le soutien apporté au quotidien. »

Mme L.

4. LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

L'accompagnement à la parentalité s'articule autour de plusieurs axes : accès aux soins, accès aux droits et à une scolarité normale, recherche de modes de garde adaptés, accès aux loisirs et à la culture.

Ces axes sont travaillés lors des **accompagnements individuels** avec les référents sociaux, en fonction de l'âge des enfants et des besoins repérés. Toutefois, certaines situations nécessitent une mobilisation élargie avec les partenaires extérieurs spécialisés sur l'enfance.

Un travail de réseau structuré s'est développé ces dernières années sur le territoire d'Orly, où est scolarisée la majorité des enfants accueillis. Des rencontres régulières sont organisées avec les écoles, les collèges et une crèche accueillant plusieurs enfants du CHRS, afin de maintenir le lien et d'assurer un suivi coordonné.

À l'issue de ces échanges, les difficultés rencontrées par les enfants peuvent être abordées avec les parents et retravaillées à travers des objectifs co-construits, inscrits dans le contrat d'accompagnement individualisé.

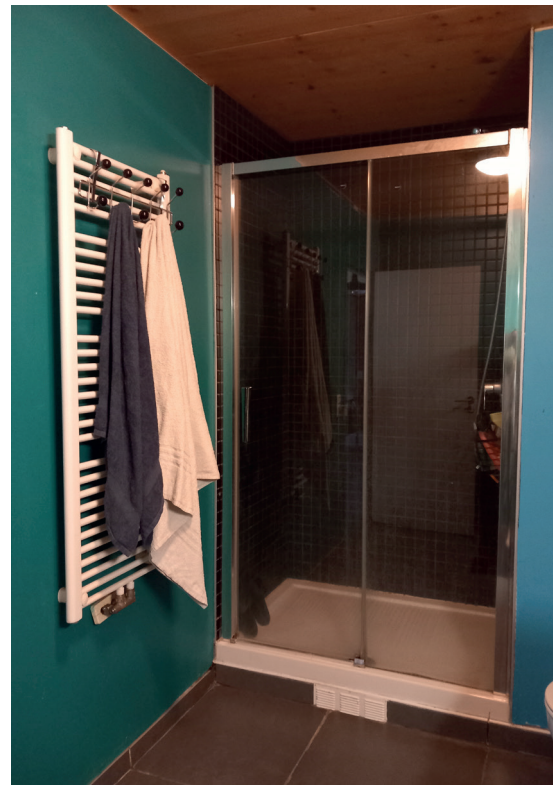
La municipalité d'Orly, à travers le Programme de réussite éducative, constitue également un partenaire important dans le soutien de certaines situations. Les réunions d'équipes pluridisciplinaires mensuelles permettent à l'AUVM de rencontrer régulièrement les partenaires de l'Éducation nationale et les professionnels des centres médico-psychologiques (CMP) afin d'échanger autour des situations.

Des actions collectives de prévention sont également mises en place, notamment en partenariat avec le Centre municipal de santé d'Orly, autour de thématiques telles que le sommeil, l'exposition aux écrans ou la prévention bucco-dentaire



5. L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS ACCUEILLIS AVEC LEURS FAMILLES

En 2025, **12 jeunes majeurs** étaient présents au CHRS. Parmi eux, sept se trouvaient dans des situations de grande précarité sociale, caractérisée par l'absence de qualification, d'emploi ou de formation sur une période prolongée, parfois associée à un isolement social, des conduites à risque, des conflits familiaux ou des absences répétées.



Face à ces situations, l'accompagnement social a nécessité **des adaptations constantes et des pratiques innovantes** : changements de référents, mobilisation de la Mission locale, médiations familiales, propositions de rendez-vous avec le psychologue, inscriptions aux ateliers de remobilisation professionnelle.

L'objectif poursuivi est de prévenir toute dégradation des situations, de maintenir le lien, de réinstaurer le dialogue et de poser un cadre sécurisant, adapté aux besoins du jeune et de sa famille. Ce travail de proximité requiert un investissement quotidien important et des résultats attendus parfois différés selon les situations.

Dans certains cas, un projet de décohabitation est envisagé à l'initiative du jeune. En 2025, **deux jeunes majeurs en emploi ont ainsi accédé à un logement autonome** en bail direct.

6. LES SORTIES DU DISPOSITIF CHRS

L'accompagnement au relogement et à la réorientation adaptée constitue une composante essentielle de l'accompagnement social et représente la finalité du parcours en CHRS. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs du CPOM, notamment en matière de fluidité du dispositif.

Dans un contexte de forte tension du logement social en Île-de-France, l'équipe du CHRS mobilise **l'ensemble des leviers disponibles** afin de favoriser les sorties positives. À ce titre, les ménages disposant de droits complets doivent bénéficier d'une demande de logement social (DLS) active, d'une évaluation sociale actualisée sur le système d'information SI SIAO et d'une labellisation Système priorité logement (Syplo). Les recours Droit au logement opposable (Dalo) et les inscriptions sur la plateforme Action logement AL'in viennent compléter ces démarches.

Par ailleurs, **un accompagnement individuel au logement** est proposé afin de travailler les projets de décohabitation des jeunes majeurs ou des personnes souhaitant s'orienter vers un projet de vie différencié.

Au 31 décembre 2025, à l'exception d'une famille, **98,91 %** des ménages bénéficiaient d'une **évaluation sociale** actualisée sur le SI-SIAO, et **80,21 %** des ménages étaient **labellisés Syplo**. Six ménages n'avaient pas obtenu la labellisation en raison de situations spécifiques liées à des droits incomplets ou à un endettement.

11 ménages présents en 2025 disposaient d'une reconnaissance de priorité Dalo.

En 2025, **11 ménages ont quitté le CHRS** : huit ont accédé à un relogement, un à une intermédiation locative Solibail hors département, un a fait le choix d'un retour dans son pays d'origine et un a réintégré le domicile familial. Une personne a fait l'objet d'une fin de prise en charge pour faits de violence.

Quatre personnes ont par ailleurs réalisé une décohabitation : deux jeunes majeurs ont accédé à un bail direct, une personne a été réorientée vers une structure de soins pour personnes âgées et un mineur a rejoint son autre parent.

Au total, **47 personnes sont sorties du dispositif en 2025**, sur un total de 192 personnes accueillies, soit un taux de rotation de plus de 24,48 %. À noter également que pour deux situations ayant été prises en charge durant plus de 36 mois, un bail a été signé en fin d'année 2025, et qu'une réorientation vers une structure adaptée a été validée par le SIAO, permettant **six sorties supplémentaires dès janvier 2026**.



7. PARTICIPATION DES RÉSIDENTS ET ACTIONS COLLECTIVES

Encadrée par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la participation des résidents se décline de manière concrète au sein du CHRS à travers plusieurs espaces d'échange et de concertation.

► LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la vie sociale (CVS) s'est réuni à trois reprises en 2025. Cette instance participative obligatoire permet aux résidents de faire valoir leurs droits et de participer activement à la vie de la structure. Le rôle des représentants des résidents a été renforcé cette année, ces derniers participant à l'élaboration de l'ordre

du jour à partir des échanges menés avec les autres résidents.

Les réunions du CVS permettent notamment d'aborder les projets du CHRS, les travaux en cours ou à venir, les plaintes et réclamations, ainsi que le traitement des événements indésirables. Des procès-verbaux sont systématiquement rédigés, affichés et transmis aux résidents.

De nouvelles élections se sont tenues en novembre 2025, avec la candidature de cinq résidents. **63 % des résidents inscrits ont participé au vote** électronique, permettant l'élection de deux représentants titulaires et de deux suppléants pour une durée d'un an. Du côté des professionnels, un nouveau représentant et un suppléant ont également été élus.



TÉMOIGNAGE • CVS

« À travers le Conseil de la vie sociale, nous essayons petit à petit d'apporter des améliorations, de faire avancer les choses, à notre échelle. Cela demande de la patience, de l'écoute, du respect... mais aussi de la confiance, et c'est cette confiance que nous espérons continuer à construire et à renforcer. » Madame N., membre du CVS



► LES CONSEILS DE RÉSIDENTS

En 2025, trois conseils de résidents se sont tenus sur le site de la Ferme Marais et deux sur le site de la résidence Victoire à Villeneuve-le-Roi. Ces temps d'échanges permettent d'informer et de consulter les résidents sur les questions liées à la vie quotidienne et aux projets du CHRS.

Les nouveaux résidents y sont accueillis et peuvent se présenter au collectif. Lorsque cela est possible, d'anciens résidents viennent témoigner de leur parcours au sein du CHRS et répondre aux questions des personnes actuellement hébergées.

Sur le site de la résidence Victoire, les conseils de résidents portent plus spécifiquement sur la vie du site et les projets susceptibles d'y être développés. Ces temps sont essentiels **pour favoriser la connaissance mutuelle** entre les six familles résidentes et **encourager le vivre-ensemble**.

► LE CAFÉ DES RÉSIDENTS

Chaque premier lundi du mois, de 10h à 12h, un « café des résidents » est organisé dans la salle polyvalente de la Ferme Marais ou en extérieur. **Ce temps convivial** s'adresse principalement aux

résidents sans activité professionnelle, en raison de leur état de santé, de leur situation administrative ou de l'absence de mode de garde.

Ces temps permettent de **rompre l'isolement**, de renforcer le lien entre résidents et professionnels et de favoriser les échanges informels. Ils contribuent également à alimenter les réflexions menées dans le cadre du CVS. Des professionnels extérieurs peuvent ponctuellement y être invités, comme le psychologue de l'équipe mobile EMPPRE de l'hôpital Paul Guiraud.

► LE QUESTIONNAIRE ANNUEL DES RÉSIDENTS

Le « café discussion » est également l'occasion L'AUVM met en place chaque année un questionnaire de satisfaction anonyme à destination des résidents, leur permettant d'exprimer librement leur avis sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposés. En 2025, les résultats montrent que **94,55 % des répondants se déclarent satisfaits** de l'accueil de l'équipe, 92,33 % estiment que le logement proposé était en bon état et 90,33 % indiquent se sentir plus autonomes dans leur quotidien qu'à leur arrivée.

► LE PROJET SERRE À LA FERME MARAIS

La serre de la Ferme Marais constitue un espace symbolique, à la croisée de l'histoire du site et du centre d'hébergement actuel. Totalement vitrée et ouverte sur l'artère principale du secteur du Haut d'Orly, elle représente **un outil de socialisation à dimension écologique**.

Les résidents volontaires peuvent participer à la culture de légumes, de plantes aromatiques et de fruits (tomates, citrouilles, piments, fèves, céleris, etc.).



Des temps de jardinage sont proposés chaque mercredi après-midi, et l'accès à la serre est également possible en soirée ou le week-end avec l'appui des agents de service intérieur.

Le CHRS collabore régulièrement avec la Ferme des Meuniers de Villeneuve-le-Roi, qui fournit plants, engrais naturels et conseils techniques.



► LES ACTIVITÉS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Tout au long de l'année, et notamment durant les périodes de vacances scolaires, des activités sont organisées afin de favoriser les rencontres, le lien social et la convivialité entre résidents. En 2025, **plusieurs sorties ont été proposées**, telles qu'une sortie bowling à Thiais, une activité accrobranche au parc de Créteil, ainsi que l'organisation de la fête des voisins.

► L'ORGANISATION PARTICIPATIVE DE LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE

La fête de fin d'année constitue un temps fort de la vie du CHRS. Elle permet d'associer l'ensemble des résidents, en particulier les personnes isolées, à un moment festif marquant la clôture de l'année.

Les résidents ont été pleinement associés à l'organisation de l'événement. Lors du conseil de

TÉMOIGNAGE Activité bowling à Thiais

« C'est la première fois que je fais du vrai bowling, on s'est bien amusés. » **Enfant F.**

résidents du 25 septembre 2025, le thème et les grandes modalités de la fête ont été décidés collectivement. **Un groupe de travail composé de neuf résidents** s'est ensuite réuni afin de co-construire l'organisation de l'événement.

Les résidents ont choisi de valoriser leurs différentes cultures à travers la préparation de spécialités culinaires et le port de tenues traditionnelles. Un spectacle scientifique interactif a permis aux enfants et aux adultes de participer à des expériences ludiques.

Grâce au **partenariat avec la structure d'insertion**, un jeu de société recyclé a été remis à chaque famille, dans une démarche éco-citoyenne et de soutien aux temps éducatifs partagés entre parents et enfants.



TÉMOIGNAGE • Activité accrobranche à Créteil

« C'est trop bien, j'ai eu peur mais je l'ai fait quand même ! » **Enfant A.**

« C'est une première pour moi, une belle découverte. » **Mme D.**

► **ÉVÉNEMENT** DE FIN D'ANNÉE : VISITE DE MADAME LA PRÉFÈTE À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE LA DRIHL UT 94

Le 24 décembre 2025, le CHRS a eu l'honneur d'accueillir Madame la Préfète à l'Égalité des chances sur le site de la Ferme Marais à Orly. Cette visite s'est déroulée en présence des représentants de la DRIHL du Val-de-Marne.

La délégation a visité plusieurs logements puis profité d'un temps d'échange avec des résidents et les membres de l'équipe autour d'un café. Cette visite a constitué un moment de reconnaissance du travail mené par l'association AUVM et les professionnels du CHRS.





LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE : SUIVI DU PLAN D' ACTIONS

► ACCUEIL (OUTILS LOI 2002-2)

Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation	Éléments de preuve
La <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> est affichée dans l'ensemble des locaux et/ou bureaux de l'AUVM.	Nombre de chartes affichées/nombre de locaux	Constat Objectif : 100 %
Le règlement de fonctionnement est accessible dans chaque local collectif et/ou bureau de l'AUVM.	Nombre de règlements de fonctionnement accessibles/nombre de locaux	Constat Objectif : 100 %
Les locaux permettent de garantir la confidentialité des échanges.	Nombre de bureaux adaptés/nombre total de bureaux	Objectif : 100 % dans chacun des services
Lors de chaque nouvelle admission, sont remis au résident : <ul style="list-style-type: none"> • le livret d'accueil, • la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i>, • fiche "droit à l'image" à signer, • fiche contacts à signer (personnes à prévenir en cas de nécessité). 	Nombre de documents remis/nombre d'admissions au cours de l'année	Objectif : 100 % de contrats de séjour signés dans chacun des services
	Nombre de fiche "droit à l'image" signées/nombre de familles prises en charge	Objectif : 100% des fiches "droits à l'image" signées
	Nombre de fiche contacts complétées et signées /nombre de familles prises en charge	Objectifs: 100% des fiches contacts complétées et signées
Un contrat de séjour est signé au moment de l'admission à l'AUVM.	Nombre de contrats de séjour signés/ nombre d'admissions au cours de l'année	Objectif : 100 % dans chacun des services
Les nouveaux résidents sont accompagnés dans la compréhension de ces documents et l'explicitation de leurs droits grâce à une information claire et adaptée.	Nombre de questionnaires anonymes rendus complétés par les résidents/ nombre de familles prises en charge au moment de l'enquête	Enquête anonyme Tendre vers 100 %
	Taux de satisfaction des résidents	Réponses données Tendre vers 100 % de satisfaction
Les professionnels utilisent les outils mis à leur disposition (contrats d'admission et de prolongation) pour garantir l'individualisation des projets d'accompagnement.	Nombre de signatures d'un contrat d'admission DRIHL/nombre d'admissions	Objectif : 100 % des familles
	Nombre de prolongations signées/ nombre de familles prises en charge	Objectif : 100 % des familles
	Nombre de CAI signés/nombre de familles prises en charge	Objectif : 100 % des familles
Le contrat de séjour respecte les articles de la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> .	Existence ou non d'un écart avec la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i>.	Objectif : 0 % d'écart
L'AUVM prévient le risque de maltraitance en direction des résidents.	Mise en place en équipe d'ateliers de réflexion et d'identification des risques de maltraitance	Au moins 1 fois par an

2025	Observations
100 %	La Charte est affichée au sein du bureau de Méliès, et des sites en diffus regroupés Ferme Marais et Poincaré.
100 %	Le règlement est affiché au sein des différents sites (Méliès, Poincaré et Ferme Marais).
100 %	Un bureau d'entretien est mis à disposition au sein de chaque site (Méliès, Poincaré et Ferme Marais).
100 %	Le livret d'accueil et la Charte sont mentionnés dans le contrat de séjour, et font partie des pièces jointes à ce contrat, remises à chaque résident lors de son admission.
100 %	Les 53 ménages accueillis en 2025 ont signé une fiche contact.
100 %	Les 53 ménages accueillis en 2025 ont signé une autorisation de droit à l'image.
100 %	Le contrat de séjour est signé le jour même de l'admission en deux exemplaires. Le chef de service vérifie et signe les deux exemplaires, dont un est remis au résident.
78 %	78 % des ménages ont répondu au questionnaire de satisfaction 2025.
100 %	96,9 % des répondants sont satisfaits de l'accueil effectué par l'AUVM.
100 %	53 ménages sur 53 ont signé un contrat d'admission.
98 %	52 ménages sur les 53 ménages accueillis ont signé un contrat de prolongation.
98 %	52 ménages sur les 53 ménages accueillis ont signé un contrat d'accompagnement individualisé (CAI).
0 %	Le contrat de séjour respecte les différents articles de la Charte : les conditions d'hébergement et l'accompagnement social promeuvent l'autonomie. Le taux de satisfaction des résidents est de 95 %.
100 %	3 ateliers animés en 2025 par une intervenante spécialisée, durant lesquels ont été abordés en équipe la question des risques de maltraitance.

► PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

Bonne pratique définie par l'AUM	Indicateurs d'évaluation	Éléments de preuve
Le CVS (Conseil de la vie sociale) se réunit au moins trois fois par an.	Nombre de CVS organisés	Au moins 3 CVS
	Nombre de participants/nombre de résidents adultes	Tendre vers 60 %
Des ateliers thématiques sont mis en place.	Nombre d'ateliers thématiques organisés	Au moins 2 par an
Un groupe projet est mis en place une fois par an.	Nombre de groupes projet par an	Au moins 1 par an
	Nombre de réunions du groupe projet par an	Au moins 1 par an
Une enquête de satisfaction annuelle à destination des résidents est mise en place.	Nombre de questionnaires envoyés	Au moins 1 par an
	Nombre de questionnaires remplis/nombre de questionnaires envoyés	Tendre vers 50 %
Une procédure de signalement des événements indésirables et indésirables graves est définie et mise en œuvre par les professionnels.	Existence d'une procédure	Constat oui/non
L'AUM communique sur le traitement des événements indésirables (notamment graves), auprès des parties prenantes.	Mise en place d'une procédure décrivant le circuit de communication, les remontées d'informations et leur traitement.	Le registre Plaquette explicative
Les résidents ont la possibilité de déclarer des plaintes et réclamations qui sont traitées par le service	Mise en place d'un registre de plainte et réclamation accessible dans les locaux du CHRS site de Méliès ; adresse mail de contact de des représentants des résidents élus au CVS	Le registre ; information sur la procédure aux résidents en conseil de résidents ; plaquette d'information sur le CVS et procédures plaintes et réclamations

2025	Observations
3	3 CVS se sont tenus à la Ferme Marais en 2025, les 20 mai, 12 août et 14 octobre.
68 %	44 votants sur 70 personnes.
100 %	Des ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants : prévention santé, jardinage, emploi.
100 %	1 groupe « organisation de la fête de fin d'année ».
100 %	1 réunion (site Ferme Marais) pour chaque projet.
1	Un questionnaire satisfaction.
53 %	34 questionnaires remplis sur un total de 70 personnes.
Oui	Procédure présentée en réunion de salariés et disponible dans le Drive salariés.
100 %	1 registre à disposition. 1 plaquette explicative présentée en réunion et disponible dans le Drive salariés.
100 %	1 registre à disposition des résidents dans les locaux de Méliès La plaquette d'information sur le CVS et sur les procédures « plaintes et réclamations » est distribuée à tous les résidents.

► CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

Axe	Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation
Logement individuel	Un EDL (état des lieux) est réalisé à l'entrée et à la sortie avec le résident, et signé par les deux parties.	Nombre d'EDL signés/nombre de résidents (15 dernières familles sorties par service et par an)
	Un exemplaire de l'EDL est remis au résident.	Questionnaire résidents
	Les logements proposés sont en adéquation avec la composition familiale à l'admission.	Tableau d'occupation + surface logement
	Le mobilier est en lien avec la composition familiale à l'admission.	État des lieux
Respect des droits	Les règles d'occupation offrent la possibilité de recevoir des membres de la famille des résidents ou des tiers, dans le respect des règles définies par le contrat de séjour.	Oui/non
	Les règles d'occupation des locaux d'hébergement laissent à la personne accueillie la possibilité d'entrer et de sortir, dans le respect des règles définies dans le contrat de séjour.	Questionnaire résidents
	L'AUVM organise l'hébergement de sorte que l'intimité et la vie privée du résident soient respectées.	Questionnaire résidents
Installation dans le lieu d'hébergement	Les principaux acteurs de la vie de quartier (commerces de proximité, associations, etc.) sont présentés au résident.	Livret d'accueil et questionnaire résidents annuel

Éléments de preuve	2025	Observations
Objectif : 100 %	100 %	État des lieux systématiquement réalisé à l'admission, avec un agent technique et un référent social.
Objectif : 100 %	100 %	État des lieux signé et remis au résident à son entrée et à sa sortie. Un exemplaire du document intégré dans le dossier dématérialisé du résident.
Objectif : 0 % de refus de résidents à l'admission	0 %	La déclaration de vacance adressée au SIAO précise la typologie et le nombre de personnes pouvant être accueillies.
Objectif : 100 %	100 %	Le mobilier est en adéquation avec la typologie du logement et adapté aux besoins du ménage (notamment en cas de situation de handicap).
100 %	100 %	Visites autorisées de 9h à 21h.
100 %	100 %	Clé et/ou badge individuel permettant d'entrer et de sortir.
100 %	91,82 %	247 sur 269 personnes.
100 %	100 %	Présentation du quartier réalisée par le référent social lors de l'admission.

CHIFFRES

2025

L'accueil en CHRS s'associe à la mise en place d'un accompagnement intensif sur tous les registres, via le travail quotidien d'équipes de jour, de nuit et de week-end, et grâce à leur collaboration étroite. Cette façon de procéder permet à chaque résident d'avancer à son rythme, et à l'équipe d'œuvrer pour le développement de l'autonomie de la personne.

Les places du CHRS Poincaré, situé à Ville-neuve-le-Roi, ont été repensées en 2010, date avant laquelle elles s'organisaient en site collectif (chambres, salle de bain, cuisine et salle à manger partagées). La cohabitation des résidents au sein du collectif sur une longue période générait des tensions, sources de frein à l'insertion. Afin de pallier ces difficultés et de répondre au mieux à notre projet pédagogique, le CHRS Poincaré a été transformé en six appartements relais permettant l'intimité des familles.

Au 1^{er} janvier 2016, nous avons, en partenariat avec la DRIHL 94, procédé à la fusion des 26 places CHRS Urgence et des 32 places CHRS Insertion, ainsi qu'à la création de 17 places supplémentaires. À cette date, le CHRS Les Cavaliers comptait 75 places, dont 26 maintenues à disposition de l'urgence.

Au 1^{er} janvier 2019, le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé avec la DRIHL 94 prévoyait, en application de l'article 125 de la loi ELAN, de porter la capacité d'accueil du CHRS à 150 places au 1^{er} janvier 2020, avec le transfert de 75 places du Centre d'hébergement d'urgence (CHU) au CHRS.

L'année 2024 a permis de travailler avec la DRIHL UT 94 le diagnostic, les orientations et les objectifs du renouvellement du CPOM, qui a été signé en 2025 pour la période 2025-2029.

DONNÉES ANNUELLES

- Nombre d'admissions : **43 personnes, soit 10 ménages.**
- Nombre de personnes hébergées : **192 personnes au total, soit 53 ménages.**
- Nombre de nuitées théoriques : **54 750 nuitées.**
- Nombre de nuitées réalisées : **54 410 nuitées.**
- Taux d'occupation globale : **99,38 %.**
- Moyenne quotidienne : **149,07 personnes.**
- Nombre de sorties : **47 personnes, soit 11 ménages, et 4 décohabitations de personnes seules.**
- Taux de rotation : **24,48 %** (nombre de personnes sorties/nombre total de personnes hébergées).

1. TRANCHES D'ÂGE (192 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
0-3 ans	23	11,98
4-10 ans	35	18,23
11-14 ans	23	11,98
15-18 ans	10	5,21
19-25 ans	17	8,85
26-30 ans	13	6,77
31-49 ans	55	28,65
50-60 ans	11	5,73
61-62 ans	3	1,56
63-64 ans	2	1,04

En 2025, nous avons accueilli 90 adultes et 102 enfants, dont 90 mineurs et 12 enfants majeurs accompagnant leur famille.

2. COMPOSITIONS FAMILIALES (53 MÉNAGES*)

*Un des ménages est composé de deux sœurs adultes ;
il est inscrit dans la catégorie « Autre situation ».

	Nombre	Pourcentage
Homme seul	5	9,43
Homme avec enfant(s)	2	3,77
Femme + 1 enfant	1	1,89
Femme + 2 enfants	5	9,43
Femme + 3 enfants	2	3,77
Femme + 5 enfants	1	1,89
Couple sans enfant	3	5,66
Couple + 1 enfant	6	11,32
Couple + 2 enfants	13	24,53
Couple + 3 enfants	13	24,53
Couple + 4 enfants	1	1,89
Autre situation	1	1,89

En 2025, les couples avec enfants représentaient 62,27 % du public accueilli, les familles monoparentales 20,75 % et les personnes isolées 9,43 %.

3. DURÉES D'HÉBERGEMENT (192 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Entre 9 jours et 3 mois	4	2,08
Entre 3 et 6 mois	9	4,69
Entre 6 et 12 mois	40	20,83
Entre 12 et 18 mois	32	16,67
Entre 18 et 24 mois	8	4,17
Entre 24 et 36 mois	30	15,63
Entre 36 et 48 mois	7	3,64
Plus de 48 mois	62	32,29

4. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES (192 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Val-de-Marne	192	100

5. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT (192 PERSONNES)

À l'entrée :

	Nombre	Pourcentage
Hôtel	98	51,04
Errance	11	5,73
Caravane, camp, bidonville	11	5,73
CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile)/HUDA (hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile)	9	4,69
Logement personnel	7	3,65
Structure d'insertion	5	2,60
Logement tiers	3	1,56
Autre hébergement d'urgence	47	24,48
Autres	1	0,52

À la sortie :

	Nombre	Pourcentage
Relogement parc public	37	19,27
Logement adapté	2	1,04
Dispositif sanitaire et médico-social	1	0,52
Fin de prise en charge AUVM	1	0,52
Autres	6	3,13
Maintien AUVM	145	75,52

En 2025, 8 ménages, soit 35 personnes, et 2 jeunes majeurs en décohabitation ont été relogés vers le parc social à la sortie du CHRS, un ménage de 2 personnes a accédé à un logement adapté en Solibail et une personne a été réorientée en EHPAD. Notons que 7 personnes supplémentaires ont passé avec succès une Caleol fin 2025 et sont en attente d'une date de signature de bail social début 2026.

78 % des sorties correspondaient à un relogement.

6. RESSOURCES

N.B. Une même personne pouvant disposer de plusieurs types de ressources, le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

À l'entrée (90 adultes) :

	Nombre	Pourcentage
Revenus du travail	34	37,78
Allocations familiales	30	33,33
RSA (revenu de solidarité active) socle	24	26,67
RSA majoré	3	3,33
Prime d'activité	19	21,11
PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)	15	16,67
CF (complément familial)	6	6,67
ARE (allocation d'aide au re-tour à l'emploi)	6	6,67
AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé)	4	4,55
ASF (allocation de soutien familial)	4	4,44
AAH (allocation aux adultes handicapés)	2	2,22
Retraite	1	1,11
Sans ressources	3	3,33

Étude des revenus issus du travail uniquement (34 adultes)

	Nombre	Pourcentage
< 500 euros	2	5,88
De 750 à 1 100 euros	14	41,18
De 1 100 à 1 500 euros	6	17,64
De 1 500 à 2 000 euros	7	20,59
> 2 000 euros	5	14,71

À la sortie (90 adultes) :

	Nombre	Pourcentage
Revenus du travail	43	47,78
Prime d'activité	25	27,78
Allocations familiales	25	27,78
RSA socle	19	21,11
RSA majoré	1	1,11
PAJE	13	14,44
CF	8	8,89
ASF	6	6,67
AEEH	4	4,44
AAH	2	2,22
ARE	2	2,22
Retraite	1	1,11
Sans ressources	3	3,33

Étude des revenus issus du travail uniquement (43 adultes)

	Nombre	Pourcentage
< 500 euros	4	9,30
De 500 à 750 euros	6	13,96
De 750 à 1 100 euros	14	32,56
De 1 100 à 1 500 euros	4	9,30
De 1 500 à 2 000 euros	11	25,58
> 2 000 euros	4	9,30

7. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI

À l'entrée (90 adultes) :

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	53	58,89
CDI temps plein	14	15,56
CDI temps partiel	1	1,11
CDD temps plein	8	8,88
CDD temps partiel	6	6,68
Auto-entrepreneur	4	4,44
Formation non rémunérée	3	3,33
Intérim	1	1,11

À la sortie (90 adultes) :

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	37	41,11
CDI temps plein	16	17,78
CDI temps partiel	5	5,56
CDD temps plein	6	6,67
CDD temps partiel	8	8,89
Formation non rémunérée	3	3,33
Formation rémunérée	2	2,22
Auto-entrepreneur	5	5,56
Intérim	4	4,44
Vacations	3	3,33
Retraite	1	1,11

8. PROTECTION SOCIALE

N.B. Le total des pourcentages est supérieur à 100 %, une même personne pouvant disposer de la PUMa ainsi que d'une CSS ou d'une mutuelle.

À l'entrée (192 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
PUMa (Protection universelle maladie)	187	97,40
CSS (Complémentaire santé solidaire)	170	88,54
Mutuelle	17	8,85
AME (Aide médicale d'État)	2	1,04
Sans droits	3	1,56

À la sortie (192 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
PUMa	189	98,43
CSS	171	89,06
Mutuelle	21	10,93
AME	2	1,04
Sans droits	1	0,53

9. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

Adultes (52 adultes concernés, soit 57,78% des adultes hébergés)

N.B. Le total des pourcentages est supérieur à 100 %, une même personne pouvant avoir plusieurs besoins de soins.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	38	73,07
Grossesse	3	5,76
CMP (centre médico-psychologique)	3	5,76
Hospitalisation	5	9,61
Soins dentaires	4	7,69
Soins ophtalmologiques	2	3,85
Soins en alcoologie	2	3,85
Autre	5	9,62

Enfants (70 enfants concernés, soit 68,63 % des enfants hébergés avec leur[s] parent[s])

N.B. Le total des pourcentages est supérieur à 100 %, un même enfant pouvant avoir plusieurs besoins de soins.

	Nombre	Pourcentage
PMI	17	24,29
Médecine générale	41	58,57
Soins dentaires	5	7,14
Soins optiques	1	1,43
CMPP (centre médico-psycho-pédagogique)	4	5,71
Hospitalisation	4	5,71
Autres	1	1,43

10. ORIGINE DES DEMANDES (53 MÉNAGES)

	Nombre	Pourcentage
SIAO 94	53	100

11. AUTRES DONNÉES

Soulignons qu'à la sortie et/ou au 31 décembre 2025 :

- 9 adultes étaient reconnus en situation de handicap dont 2 à plus de 80% et 5 à moins de 50 % ;
- 6 adultes bénéficiaient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- 7 personnes avaient une demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en cours ;
- 1 personne a été reconnue inapte par la médecine du travail ;
- 1 personne bénéficie de l'APA ;
- 2 adultes bénéficiaient d'une curatelle renforcée et une personne était sous tutelle ;
- 5 enfants étaient reconnus en situation de handicap dont 3 entre 50 % et 80 % et 2 à moins de 50 %.

Par ailleurs :

- 3 femmes accueillies étaient victimes de violences familiales avant leur admission.

Enfin, à la sortie et/ou au 31 décembre 2025 :

- 23 % des ménages bénéficiaient d'un accompagnement social par un opérateur extérieur à l'AUVM ;
- 100 % des ménages à droits administratifs complets disposaient d'une demande de logement social (DLS) active ;
- 154 personnes, soit 80,21 % des personnes hébergées, bénéficiaient d'une reconnaissance de priorité Syplo ;
- 98,91 % des ménages bénéficiaient d'une inscription au SIAO avec évaluation sociale approfondie.

PERSPECTIVES 2026

▶ PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

Le plan de prévention et de gestion des risques liés aux actes de maltraitance et de violence sera mis à jour en 2026. Ce travail, mené avec l'ensemble des professionnels, visera à identifier les facteurs de risque et à mettre en œuvre des actions concrètes de sensibilisation à destination des résidents et des professionnels.

▶ TRAVAIL AUTOUR DES VIOLENCES CONJUGALES

Le CHRS a engagé un travail de réflexion autour de la question des violences conjugales, à la suite de plusieurs situations rencontrées ces derniers mois. L'équipe a mené un travail collectif visant à renforcer la prévention en amont, l'identification et à améliorer l'accompagnement des victimes.

Une attention particulière est portée à l'observation et à l'écoute des personnes accueillies, afin de repérer d'éventuels signaux de violence, tant sur le plan physique que psychologique. En cas de tensions identifiées au sein d'un couple, l'équipe se mobilise pour renforcer la vigilance (notamment lors des passages en soirée) et pour proposer des orientations vers un conseiller conjugal et familial, ou vers le psychologue de l'équipe mobile intervenant hebdomadairement au CHRS.

Lorsqu'un acte de violence conjugale est avéré, la victime est accompagnée dans ses démarches afin de faire valoir ses droits et est orientée vers le SIAO du Val-de-Marne pour une mise à l'abri rapide en structure adaptée. L'auteur présumé des faits est quant à lui tenu de quitter sans délai le dispositif CHRS.

▶ TRANSFORMATION DE PLACES CHU EN PLACES CHRS

À compter du 1^{er} janvier 2026, le CHRS verra sa capacité d'accueil doubler, passant de 150 à 300 places grâce à la transformation de 150 places de CHU en places de CHRS. Cette évolution est le fruit d'un dialogue continu avec la DRIHL UT du Val-de-Marne, basé sur un diagnostic partagé.

Un travail préparatoire conséquent a été mené conjointement avec les équipes du CHU et du CHRS, les familles, le SIAO du Val-de-Marne et la DRIHL afin d'anticiper le transfert des situations. Les bureaux actuels du CHU de Chevilly seront transférés dans les nouveaux locaux du CHRS d'Orly.

Cette transformation permettra à **150 personnes supplémentaires** de bénéficier des moyens alloués au CHRS dans le cadre du CPOM.

▶ DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU CHRS

L'équipe du CHRS demeure dans l'attente de la livraison de ses futurs bureaux, situés en centre-ville d'Orly. Ces nouveaux locaux offriront des conditions d'accueil du public plus adaptées et favoriseront le développement du partenariat, la municipalité d'Orly ayant pour projet d'y regrouper plusieurs structures au sein d'un pôle social. Face au retard de livraison, nous restons en dialogue constant avec la municipalité d'Orly à ce sujet.



4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY

Tél : 01 45 97 24 05 • info@auvm.org

N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B

www.auvm.org